

Image not found or type unknown



Droit pénal international

Par **THEVENET emmeline**, le **01/02/2017** à **12:32**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais des informations concernant la convocation à un jugement en première instance pour un délit commis en Espagne par un français:

La jugement a lieu en Espagne, la personne est-elle dans l'obligation de s'y rendre ou peut-elle être représentée sur place?

La convocation est entièrement rédigée en catalan, donc difficulté à traduire. Peut-il demander à être jugé en France?

Merci d'avance pour tout renseignement!